

**COMMUNE DE  
FERRIERES-SUR-ARIEGE**

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE LEGALEMENT CONSTITUEES SUR  
LA COMMUNE**

<b>Nom officiel de la servitude</b>	<b>Code</b>	<b>Référence du texte législatif</b>	<b>Acte d'institution</b>	<b>Service responsable</b>
Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.	<b>AS 1</b>	Article L.1321-2 du code de la santé publique.	AP du 02/04/1991	ARS – Délégation territoriale de l'Ariège 1, bd Alsace Lorraine 09008 Foix Cedex 05.34.09.36.36
Servitude relative à la submersion et l'occupation temporaire	<b>I 2</b>	Article 4 de la loi du 16.10.1919	Décret de concession du 29.07.1981	EDF – Direction production énergie – Service patrimoine et fiscalité 5, rue Claude Marie Perroud – TSA 50004 31096 Toulouse Cedex 1
Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	<b>I 4</b>	Loi du 15 Juin 1906 article 12 modifiée par les lois des 19 juillet 1922, 13 juillet 1925 et 4 juillet 1935 et les décrets des 27 Décembre 1925, et 12 Novembre 1938	Convention du 30 mai 1932 décret présidentiel du 10 octobre 1932 (J.O. du 21 octobre 1932)	Réseau transport électrique – Transport électricité sud-ouest – GRP – Ingénierie maintenance réseau – 34, ave Henri Barbusse – BP 52630 31026 TOULOUSE Tél. : 05.61.31.41.87
Plan de prévention des risques naturels prévisibles	<b>PM 1</b>	Lois des 22 juillet 1987, 3 janvier 1992, 2 février 1995, décret du 5 octobre 1995.	Arrêté préfectoral du 26 juillet 2005.	Direction Départementale des Territoires – SER 1, rue Fenouillet 09000 FOIX

Servitude de protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques	<b>PT 1</b>	Articles L. 57 à L. 62 et R. 27 à R. 39 du Code des Postes et Télécommunications.	Arrêté du 22.10.1968. Décrets du 24.12.1971 et du 18.12.1974.	France TELECOM UPRSO 1, avenue de la gare 31128 PORTET-SUR-GARONNE Tél. : 05.34.54.16.46
Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	<b>PT 2</b>	Articles L. 54 à L. 56 et R 21 à R 26 du Code des Postes et Télécommunications	Décret du 18.12.1974. Décret du 15.02.1988. Décret du 04.08.1976.	France TELECOM UPRSO 1, avenue de la gare 31128 PORTET-SUR-GARONNE Tél. : 05.34.54.16.46